

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Alliance Canoë Kayak Val de Loire (ACKVL)

En date du 03 février 2018

Les membres de l'ACKVL (18 présents et 10 représentés sur 44) se sont réunies en Assemblée générale pour délibérer sur l'état de fonctionnement et les futures actions de l'association.

La présidence de la séance est assurée par M. Thomas De Boysson

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Appel des membres
2. Adoption du Procès Verbal 2016
3. Rapport moral du président
4. Bilan financier et vote du budget prévisionnel
5. Bilan des activités 2017
6. Vote des cotisations 2019
7. Renouvellement des membres du comité directeur
8. Divers

Délibération

1. Suite à l'appel des membres, le président soumet au vote le PV 2016. Celui-ci est adopté par 0 voix contre et 1 abstention.

2. Après lecture du rapport moral, le président le soumet au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

3. Après lecture du rapport financier par le trésorier, le président soumet au vote le bilan financier et le budget prévisionnel. Alors que le bilan est adopté par 0 voix contre et 5 abstentions, le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

4. Après lecture des bilans d'activités, le président soumet au vote les tarifs des cotisations 2019. Ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

5. Le président sollicite des candidatures en vue du renouvellement du tiers des membres du comité directeur (5 postes à pourvoir: 4 postes sortants + 1 remplacement).

Prénoms	Noms	Suffrages exprimés	Voix obtenues
Christophe	Leconte	28	27 (élu)
Jacques	Précigout	28	22 (élu)
Paul	Tallet-Pinet	28	24 (élu)
Fabien	Tournadre	28	27 (élu)
Thierry	Gérardin	28	22 (élu)

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Saint-Jean-de-la-Ruelle, le 04/02/2018

Le président M. Thomas De Boysson

Le secrétaire M. Jacques Précigout

